



Egalité salariale : Radio France dans la zone rouge

Sous la barre des 75/100 !

Alors qu'ont démarré cette semaine les Négociations Annuelles Obligatoires à Radio France, rappelons que la situation est particulièrement problématique en matière d'égalité salariale femmes hommes. C'est ce que révèle le nouvel « Index », barème de mesure des écarts salariaux, en vigueur depuis le début de l'année.

Il fallait le faire. Alors qu'une majorité de grands groupes français obtiennent une note comprise entre 89 et 95 sur 100 points, Radio France affiche un index égalité femmes hommes de 73 points seulement. Sous la barre des 75 points, seuil minimum fixé par le gouvernement, en dessous duquel les entreprises s'exposent à des sanctions. Si dans un délai de 3 ans les entreprises ne réussissent pas à rectifier le tir, elles devront payer des pénalités : jusqu'à 1% de leur masse salariale. Radio France peut donc espérer éviter une sanction financière mais ce mauvais score est particulièrement inquiétant, dans une entreprise du service public sensée être exemplaire. Et alors que ce nouvel outil de mesure gouvernemental est déjà jugé trop souple par la plupart des syndicats. La note de Radio France avec une méthode plus rigoureuse aurait été catastrophique.

Retour de congé maternité : un laisser-aller inadmissible

Parmi les points critiques pointés par le nouvel index : la situation des femmes de retour de congé maternité, qui ne bénéficient pas systématiquement des augmentations auxquelles elles ont droit. Radio France perd 15 points sur 15 sur ce critère. La direction reconnaît un relâchement ces dernières années dans ce domaine. Les augmentations sont de plus en plus souvent remises à plus tard, attribuées à d'autres collègues de service ayant été présents sur la période écoulée. Sur 48 retours de congé maternité, seuls 5 salariées ont été augmentées l'an dernier ! Insupportable lorsque l'on sait à quel point les grossesses peuvent marquer un décrochage dans le déroulement de carrière de nombreuses femmes. Il faudra non seulement changer de pratiques mais rattraper le retard accumulé.

2 femmes seulement dans les 10 plus hautes rémunérations

Au chapitre des rémunérations « à ancienneté et poste équivalent », Radio France perd 2 points sur 40. Enfin, une note de 0 sur 10 vient sanctionner le très faible nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Une fois de plus, nous réclamons des actions et plus de transparence sur la question des salaires. Il est tout à fait possible, tout en conservant l'anonymat, de publier des « nuages de points » par service ou catégorie de métiers, permettant à chacun de se situer dans son environnement professionnel. L'opacité est une arme redoutable pour faire perdurer les inégalités.

Ecart de rémunération (à ancienneté/âge et poste équivalent)	38	40
Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20
Ecart de taux de promotions	15	15
% de femmes augmentées à leur retour de congé maternité	0	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
TOTAL	73	100